

□ École & numérique – La clause de conscience d'un enseignant

Jean-Luc Quilling, enseignant à Strasbourg, refuse de corriger les copies du Bac sur écran. Il a fait parvenir à CoSE ce courrier qu'il a adressé à sa hiérarchie où il invoque une **clause de conscience** et explique pourquoi il ne souhaite « vraiment pas corriger de copies via écran et via toute l'infrastructure que cela induit ».

Strasbourg, le 31 mai 2026

Bonjour M. (XXX)

Je vous remercie pour l'attention que vous m'exprimez dans votre message du 26 mai, faisant suite au mien adressé au Bureau des examens. Vous m'écrivez que « La correction sur papier n'est évidemment plus possible » et que « La correction dématérialisée s'effectue sans difficulté », me proposant votre accompagnement si je rencontrais une difficulté. Je vous en remercie, mais il ne s'agit pas d'une question de compétence. Il importe donc que j'explicité les motifs de la clause de conscience, que j'avais indiquée en écrivant succinctement que je ne souhaitais « vraiment pas corriger de copies via écran et via toute l'infrastructure que cela induit ».

Contexte

Il se trouve que le jour où vous m'avez écrit, mille records de température sont battus à travers le territoire national. Météo France annonce « la

journée la plus chaude jamais connue en mai ». Nos régions atlantiques, si longtemps décrites comme caractérisées par leur « climat tempéré », et pourtant si récemment éprouvées par des inondations inédites, sont cette fois les plus en pointe au sein du plus précoce épisode de dôme de chaleur jamais enregistré.

Nous avons pu lire, juste avant cet épisode, le nouveau rapport Copernicus, confirmant que « l'Europe se réchauffe plus vite que les autres régions du monde », et que l'aggravation de la situation concerne « au moins 95% du territoire européen ». Tous les clignotants virent à l'écarlate et pourtant, l'inertie prime. Cela fait maintenant plusieurs années qu'une équipe internationale composée de centaines de chercheurs lance « l'avertissement des scientifiques du monde entier adressé à l'humanité » (BioScience, 24/10/2023) : « la vie sur Terre est en état de siège ». Ces derniers appellent à des mesures d'urgence, qui satisfassent en priorité les besoins essentiels de l'humanité. De façon identique, les Sociétés Savantes d'Écologie et d'Évolution appellent à « agir urgemment pour limiter le changement climatique et inverser la perte de biodiversité » : « face aux preuves écrasantes de la dégradation des conditions climatiques et de la trame vivante dont nous dépendons », ces scientifiques insistent « pour que les connaissances accumulées par la recherche (...) soient traduites en mesures d'une ampleur sans précédent ». Ils ajoutent que cet effort « demande la collaboration et la participation de tous » ; que « rien n'advient sans pression

citoyenne et sans une mobilisation intense, réfléchie et continue ».

Enfin, selon WWF France, le « Jour du Dépassement » a été atteint cette année en France dès le 24 avril. Nous vivons alors à crédit écologique à peine atteint le tiers de l'année.

Relation entre ce contexte et l'exercice du service public d'éducation

Le système numérique de correction du Baccalauréat, instauré à partir de 2019,

appartient comme d'autres pans du projet de numérisation de l'Éducation Nationale, à

la catégorie des aberrations écologiques. Pas l'ombre d'une « dématérialisation », pas

plus que n'existe de « cloud », mais une multimatérialisation : la numérisation des

copies, leur consultation pour correction en ligne, le stockage des données qu'il

engendre, sans oublier les coûts dramatiquement élevés de la fabrication et du

renouvellement accéléré du matériel, sont autant d'opérations qui participent à

l'aggravation du gâchis d'énergie, de matières premières et d'eau ; elles contribuent à

augmenter nos émissions de CO₂. Il s'agit d'une addition d'opérations énergivores et

prédatrices sur les ressources. À défaut de chiffres officiels, d'aucuns ont pu estimer que

le traitement des écrits du baccalauréat représenterait, pour une génération de

bacheliers, quelque 36 millions de pages numérisées et plus de 4 millions d'heures de

connexion pour les correcteurs. Il est permis de penser une telle opération comme

totallement hors-sol, tant elle échappe à la compréhension de

la nécessité absolue de la sobriété numérique. Le système éducatif en France concerne 16 millions d'élèves et étudiants, plus d'1,2 million de personnels : l'impact écologique de la numérisation de l'enseignement s'assimile bel et bien, par sa masse, à un impact industriel.

Injonction contradictoire

Imagine-t-on l'Éducation Nationale forçant élèves et personnels à surconsommer de l'avion, du Nutella, de la cocaïne ou de la fast fashion, tout en éduquant aux

conséquences de ces excès ? Qu'en est-il lorsqu'elle les force à surconsommer du

numérique, avec les conséquences désastreuses qui sont toutes documentées ? Il n'est

qu'à voir jusqu'à l'Avis sur la contribution du numérique à la transmission des savoirs et

à l'amélioration des pratiques pédagogiques (juin 2022) rendu par le CONSEIL

SUPERIEUR DES PROGRAMMES : lui-même recommande d' « éviter les injonctions

contradictoires de l'institution ».

D'une part, les enseignants doivent sensibiliser leurs élèves à la protection de

l'environnement, les engager dans la voie du prétendu « développement durable », leur

apprendre les éco-gestes pour « sauver la planète », ou encore s'inscrire dans des

démarches de labellisations type E3D. Et en même temps, il leur faut plonger et avec

eux plonger encore davantage les jeunes générations dans la manipulation incessante de

prothèses industrielles dont l'usage ne se justifie la plupart du temps que par le prétexte

de l' « adaptation ». Ainsi, les enseignants, que leur métier et leur fonction conduisent

par devoir et conscience à s'informer, sont menés tout droit dans la dissonance cognitive

(et comment n'y conduiraient-ils pas leurs élèves ?).

Autres motifs de défiance : où est passé le principe de précaution ?

J'ai tenu à insister ici sur l'impact écologique. Mais on peut mettre en cause la

correction numérisée des copies sous d'autres angles. Elle présente ou représente en

effet tout à la fois :

– La standardisation et l'automatisation des tâches, qui transforment les

enseignants en outils et les font basculer du côté des êtres superflus.

– Des tâches abrutissantes et néfastes à la santé (correction fastidieuse, inconfort,

renoncements pédagogiques, sédentarité accrue, nervosité, migraines, troubles

du sommeil, troubles oculaires, TMS).

– Des risques évidents de captation du service public d'enseignement par de

colossaux intérêts étrangers et privés (dont la question de la sécurité des

données, celle de l'exploitation des données : il n'est plus une semaine

aujourd'hui sans cyber-attaque des services publics, d'éducation comme

hospitaliers, vu la manne qu'ils peuvent représenter en termes de data). La

numérisation de pans entiers de l'éducation conduit vers « l'appropriation du

bien public par des entreprises, pour qui l'aliénation du travail des élèves et des

enseignants ne représente pas plus qu'une matière première dans le processus

d'industrialisation et de commercialisation du savoir »

(Nicolas Faure). On peut, là encore, rappeler l'une des nombreuses recommandations du Conseil Supérieur des Programmes : celle de « ne pas considérer l'Éducation nationale comme un marché ouvert aux stratégies commerciales des acteurs commerciaux et notamment des géants du numérique ».

– La tentation managériale de la surveillance généralisée et du contrôle social (contrôle accru -et de moins en moins transparent- du travail et de la productivité des enseignants, application de procédures d'harmonisation automatisées intrusives –telle que celle de modification des notes en masse sans consultation ni même information des correcteurs-...).

Par conséquent, je ne corrigerai pas de copies numérisées. En revanche, conscient des missions qui m'incombent, je peux :

– Corriger un lot de copies sur papier.
– Ou bien je peux faire passer les oraux (pour lesquels je n'ai d'ailleurs jamais été convoqué alors que je dois y préparer mes élèves...).

Au-delà de la session d'examen, la clause de conscience que je fais valoir devrait à mon sens venir nourrir la réflexion de fond sur les impacts écologiques, pédagogiques, humains et sociétaux de la numérisation de pans entiers de l'Éducation Nationale. Notre métier, c'est d'apprendre, de réfléchir, de transmettre, de faire réfléchir. Et, si l'on évoque beaucoup la « santé mentale » des jeunes, on peut faire l'hypothèse que la somme de nos inactions et que la folle inertie du système ont

sans doute des effets plus destructeurs et démobilisateurs que le constat lucide de la situation. Positivement : la prise de recul face à une situation perverse qui génère une dissonance cognitive, fait partie intégrante des missions d'une éducation publique qui se donne comme seule fin l'émancipation intellectuelle et le bien-être des élèves.

Recevez mes meilleures salutations

J-Luc Quilling
